



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

INSTRUCTIONS DE COURSE WINTER SERIES DRAGON EN CAMARGUE

Epreuve du défi France dragon

Port Camargue

Du 17 novembre 2023 au 14 avril 2024

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règles de classe Dragon
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **au club**.
- 3.2 Le PC course est situé à au club.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF CANAL 8

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course)



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

6. PROGRAMME

6.1 ENTRAÎNEMENTS ET COURSES

Tous les vendredis après-midi veille de régates un ENTRAÎNEMENT encadré sera proposé. L’inscription préalable sera obligatoire au plus tard 15 jours avant. Tarif 50 euros par bateau avec un minimum de 4 bateaux.

17 novembre entraînement de 13 à 16h debriefing 16h30

18 novembre briefing 10h, avertissement à 11 heures debriefing 15h30

19 novembre briefing 10h, avertissement à 11 heures, pas de départ après 14h

15 décembre entraînement de 13 à 16 h debriefing 16h30

16 décembre briefing 10h, avertissement à 11 heures debriefing 15h30

17 décembre briefing 10h, avertissement à 11 heures, pas de départ après 14h

19 janvier entraînement de 13 à 16h debriefing 16h30

20 janvier briefing 10h, avertissement à 11 heures, debriefing 15h30

21 janvier briefing 10h, avertissement à 11 heures, pas de départ après 14h

24 février entraînement de 13 à 16h debriefing 16h30

25 février briefing 10h, avertissement à 11 heures debriefing 15h30

26 février briefing 10h, avertissement à 11 heures, pas de départ après 14h
(Week-end de courses commun avec la flotte 30/16)

23 mars entraînement de 13 à 16h debriefing 16h30

24 mars briefing 10h, avertissement à 11 heures debriefing 15h30

25 mars briefing 10h, avertissement à 11 heures, pas de départ après 14h
(Week-end de courses commun avec la flotte 30/16)

13 avril entraînement de 13 à 16h debriefing 16h30

14 avril briefing 10h, avertissement à 11 heures debriefing 15h30

15 avril briefing 10h, avertissement à 11 heures, pas de départ après 14h

6.3 Pour prévenir les bateaux qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l’envoi du signal d’avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon DRAGON

8. ZONES DE COURSE

L’emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE. L’emplacement de la zone de rassemblement si située à environ 1.5 mille de la sortie du port au cap 300°

9. LES PARCOURS

Les parcours seront décrits lors du briefing

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée ORANGE	Bouée ROUGE	Sans objet	Bouée JAUNE	Bouée ORANGE



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES sans objet

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF8. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps cible et limite sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
DRAGON	Construit	45minutes	60 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect des temps cible et limite pour finir ne sera pas un motif de réclamation ni de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- Toutefois, en cas d'impossibilité de juger la réclamation le jour même, une instruction pourra être faite ultérieurement, dans les plus brefs délais.

18. CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Toutes les courses compteront pour le classement final
- 18.3 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE, NSC, TLE, recevront par chaque course le nombre de points égal au nombre d'inscrits plus 1. Les non-inscrits et les DNC recevront pour chaque course le nombre de points égal au nombre d'inscrits plus 2.
- 18.4 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course. (ceci modifie la RCV A8)
- 18.5 Un classement général provisoire sera établi à l'issue de chaque régata des Winter Series et diffusé sur le site officiel de l'organisation <https://www.sngrpc.com/winter-series-dragon/>

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place au briefing
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 8

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon de la Société Nautique

23. ACCOMPAGNATEURS sans objet

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent jeter aucun débris dans l'eau. Les débris doivent être conservés à bord jusqu'au débarquement à terre.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

- 28. PRIX**
Des prix seront décernés à la discrétion de l’organisateur lors de la dernière régata

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Alain GOUJON
Comité de course adjoint : Michel CHADELAS
Marie-Paule KIEFFER
Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN

ANNEXE 1 ZONE DE COURSE

